Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212200992-20260320-DEL_02_20032026-DE

Département des Côtes d'Armor Commune de LANFAINS	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 03 2026**
Date de la convocation : 16 mars 2026 **Date d'affichage de la convocation** : 16 mars 2026	L'an deux mil vingt-six, le vendredi 20 mars à 20H00, le Conseil Municipal de LANFAINS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. David TOLLEMER, Maire
Nombre de membres : **- Afférents au conseil :** 15 **- En exercice** : 15 **- Qui ont pris part à la délibération :** 15	PRÉSENTS : Mme DANIÉLOU Valérie ; M. DUSSEUX David ; Mme GOUYETTE Marylise ; Mme JOUAN Émilie ; Mme LATIMIER Justine ; Mme LE LIARD Pascal ; M. LE ROUX Arnaud; M. LEGEMBLE Alexis ; M. LOUVET Thomas ; Mme MERRANT Édith ; M. MORDELET Alexandre ; M. MORDELET Gwénaël ; Mme TATON Isabelle ; M. TOLLEMER David ; Mme WOZNIAK Marie-Lucille ABSENTS : / SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme WOZNIAK Marie-Lucille

N°02-20032026 DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

M. Le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du conseil municipal de Lanfains étant de 15 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 4.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-2 à L 2122-12

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE à 3 le nombre des adjoints de la Commune de Lanfains

Fait et délibéré le 20 mars 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,

David TOLLEMER